



La Vie de l'U.L.

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES
Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
e.mail : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : http://www.ud18.cgt.fr



JUIN 2008 - N° 51

Sommaire

- F Edito
- F Egaré dans la forêt, le retraité déboussolé ... !
- F Les luttes des dernières semaines
- F Communiqué de presse du CHJC
- F Compte rendu de l'entrevue du 16 juin avec la direction du CHJC
- F Communiqué de l'UL-CGT de Bourges
- F La remise en cause des 35h
- F Service minimum
- F Le NON Irlandais
- F Action ! La colère monte chez les municipaux CGT
- F Ces ministres qui n'aiment pas la justice sociale
- F Tarifications des prestations

Edito

LA RGPP DOIT ETRE COMBATTUE SANS MODERATION

A l'initiative du Président de la République, mise en oeuvre par le gouvernement avec force et sans réelle concertation, la Révision Générale des Politiques Publiques vise essentiellement un objectif : accroître massivement le champ des activités privées et lucratives.

Pour ce faire, un arsenal de mesures parfaitement cohérent est à l'ordre du jour. C'est, entre autres, la réduction drastique des dépenses publiques présentée comme seul moyen de résorber un déficit accusé de tous les maux. C'est encore les coupes massives dans les effectifs au détriment de la qualité du service public rendu et des conditions de travail. C'est également des fusions de regroupements d'administrations dont le véritable but est de diminuer l'intervention publique. C'est enfin des bouleversements profonds du statut des fonctionnaires pour le rendre soluble dans cette offensive libérale. Tout cela est mené à la cravache, avec des pseudos négociations qui ne sauraient faire illusion.

Favorable à des réformes porteuses de progrès pour toute la population, à un développement des ressources publiques assis sur une fiscalité plus équitable, l'UNION LOCALE CGT ne peut que s'opposer à de tels projets.

Les 15 et 22 mai, 13, 16, 17 et 18 juin, l'Union Locale a appelé les salariés de la localité à rejeter la conception capitaliste de la société, que veulent nous imposer Sarkozy et sa clique !

Poursuivons ensemble ce combat, y compris pendant les congés d'été, à Bourges ou sur votre lieu de vacances (si l'on a la chance de pouvoir partir...).

Travaillons ensemble à la construction d'un large mouvement, unitaire, interprofessionnel pour la rentrée !

Celui qui se bat peut gagner.

Celui qui ne se bat pas a déjà perdu.

ALORS, DES AUJOURD'HUI,

PROPOSONS L'ADHESION CGT AUTOUR DE NOUS !



Photo Paparazzis UL

EGARE DANS LA FORET, LE RETRAITE DEBOUSOLE ... !

Jeune retraité des transports, Jean-Pierre a pu constater, lors du ramassage du muguet du 1^{er} mai que son employeur avait également résilié son abonnement à la mise à jour de son GPS...

Bon, on ne t'en veut pas Jean-Pierre, mais l'année prochaine, on te prêtera une boussole, ça gagnera du temps !

Jean-Paul ROMEUF

Secrétaire de l'UL, à la communication

LES LUTTES DES DERNIERES SEMAINES

1^{er} Mai
1.000 manifestants



15 Mai
2.500 manifestants
Contre la RGPP



22 Mai
3.000 manifestants
Pour la retraite solidaire



16 Juin
80 manifestants
Pour des moyens supplémentaires pour l'hôpital public



17 Juin
1.000 manifestants
Pour la retraite solidaire et les 35 heures



18 Juin
500 manifestants
Manif. Régionale contre le démantèlement de l'outil de défense



COMMUNIQUE DE PRESSE DU CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR A BOURGES AU LENDEMAIN DE LA VENUE DE SARKOZY

Après avoir déshabillé les budgets des hôpitaux, Sarkozy veut déshabiller les personnels de leurs revendications ! Un déplacement bien ficelé... Pendant que Sarkozy organise une rencontre avec les représentants syndicaux, dehors, les CRS confisquent pancartes et banderoles, arrachent autocollants et autres inscriptions... et dans certains services, les salariés grévistes ne sont pas autorisés à descendre manifester !... Les salariés qui souhaitent par contre saluer ou applaudir Sarkozy sont libres de leurs mouvements.

Ça c'est pour le décor..., pour le reste aucune surprise !!! Sarkozy aime bien discuter avec ceux qui ne sont pas d'accord avec lui mais il n'entend que ses réformes et ses propositions en matière de suppressions d'emplois publics, de remise en cause des 35h, de privatisation de l'hôpital...

Pour les presque 66.000 heures supplémentaires que les personnels du Centre Hospitalier « Jacques Coeur » exigent de pouvoir récupérer..., Sarkozy met en doute la réalité de la revendication et assure qu'il a des sous pour les payer !!!

Pour les usagers du même établissement qui attendent trop longtemps dans les urgences, il s'empresse de dire que c'est parce qu'il n'y a pas assez de médecins en ville... Sauf que les usagers qui attendent, n'attendent pas d'être pris en charge aux urgences, ils attendent un lit d'hospitalisation !!! La CGT de l'établissement estime un manque de 45 lits de médecine ! Surenchère de Sarkozy, ce sont des lits de gériatrie qui manquent dans le département pour prendre en charge les personnes âgées, Non, Monsieur Sarkozy, les personnes âgées ont également droit à des soins en service de médecine !...

Décidemment, il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre... !

Et pourtant, les faits sont têtus ! L'hôpital public est bien malade ! Malade d'une logique comptable qui n'en finit plus de l'asphyxier.



Bourges le 13 juin 2008

-0-0-0-0-0-0-0-0-

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE DU 16 JUIN 2008 ENTRE LA DIRECTION DU C.H. Jacques Cœur et UL-CGT, INDECOSA et le Syndicat CGT du C.H. Jacques Coeur

Etaient présents :

- **Michel Charton** pour l'UL
- **Guy Léger** pour Indecosa
- **Maryvonne Goudinoux** et **Brigitte Van den haute** pour le syndicat du CHB.
- **Le Directeur Général et la Directrice** à la communication du CHB

Michel a transmis la motion de l'UL qui dénonçait :

- l'hôpital malade de la logique comptable
- la pénurie organisée de soignants et de lits
- les 35 heures, les heures sup., l'épuisement des personnels
- l'accès aux soins des plus démunis

Il a été souligné que la raison du malaise de l'hôpital est nationale.

Nous avons argumenté sur les mauvaises conditions de travail qui ont des répercussions sur la qualité des soins.

La CGT a fait part de son inquiétude sur l'avenir des établissements publics de santé du département. Nous avons rappelé la charge de travail qui s'est accrue lors de la fermeture de l'hôpital Baudens, et avons insisté sur le fait que si les hôpitaux de Vierzon et de St Amand venaient à perdre des lits, le CHB se retrouverait en grande difficulté.

Le Directeur nous a annoncé que le dernier SROS à maintenu les lits de Médecine, Chirurgie et Obstétrique sans changement.

Au sujet du manque de lits : La tutelle estime les besoins à 25 lits de médecine gériatrique qui pourraient être obtenus grâce au plan hôpital 2012.

Honoraires libres à l'hôpital : Nous avons rappelé notre désaccord sur ce sujet et demandé un récapitulatif sur les dépassements d'honoraires effectués dans l'établissement.

Consultations publiques : Nous avons dénoncé les difficultés des usagers pour en obtenir l'accès.

Pour la crèche : Nous avons appris que l'hôpital a RDV avec le Conseil Général.

Nous avons rappelé que nous souhaitons une crèche sur le site de l'hôpital avec des horaires d'ouverture qui correspondent à l'hôpital.

Pour les temps partiels à 80% refusés : La Direction a annoncé qu'elle ferait bientôt des propositions.

Pour la formation des Aides-soignantes : Nous avons demandé qu'il soit programmé une formation supplémentaire en 2009 (financée par les excédents de la T2a)

Visite de Sarkozy : Nous avons demandé qu'il n'y ait pas de retrait sur le salaire des grévistes lors de la visite de N. Sarkozy. En effet, une grande partie des grévistes étaient assignés, alors que les non grévistes étaient présents dans le hall de l'hôpital à attendre le passage de Sarko pendant plus d'une heure.

Communiqué L'UL-CGT de Bourges

Sept salariés de la société Fussy Pièces Autos, située à Fussy, avaient saisi le Conseil de Prud'hommes de diverses demandes.

En vertu des dispositions de l'article 47 du NCPC, c'était le Conseil de Prud'hommes de Montluçon qui était saisi, au motif que le Président du Conseil de Prud'hommes de Bourges est actionnaire de la SARL Fussy Pièces Autos.

Deux jugements ont été rendus le 13 mai 2008 :

1. La société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans le premier jugement, à verser :

- Ø 431,95 € au titre de congés de fractionnement ;
- Ø 1806,39 € au titre de la prime de fin d'année ;
- Ø 95,28 € au titre de rappel de salaire pour le lundi de pentecôte 2005 ;
- Ø 600 € au titre de l'article 700 du NCPC.

2. La société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans le second jugement, à verser :

- Ø 1,33 € au titre de rappel de salaire ;
- Ø 323,55 € au titre des congés de fractionnement ;
- Ø 1054,63 € au titre de la prime de fin d'année ;
- Ø 600 € au titre de l'article 700 du NCPC.

La société Fussy Pièces Autos ne fera pas appel de ces deux premiers jugements.

Trois autres jugements ont été rendus le 24 juin 2008 :

3. La société Fussy Pièces Autos est condamnée dans un premier jugement, à verser :

- Ø 12 000 € au titre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ;
- Ø 600 € au titre de l'article 700 du NCPC.

4. La Société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans un second jugement, à verser :

- Ø 591,95 € en remboursement d'une mise à pied conservatoire ;
- Ø 1217,91 € au titre du préavis de licenciement ;
- Ø 121,79 € au titre des congés payés sur préavis ;
- Ø 500 € au titre de l'article 700 du NCPC.

5. La Société Fussy Pièces Autos est condamnée, dans un troisième jugement, à verser :

- Ø 42,45 € au titre de rappels de salaires ;
- Ø 300 € au titre de l'article 700 du NCPC.

Ø Un sixième dossier sera à nouveau évoqué devant le Conseil de Prud'hommes, lors de l'audience du 30 septembre 2008.

Ø Un septième dossier est renvoyé devant le juge départiteur.

L'Union Locale des syndicats CGT de Bourges, qui soutient ces salariés dans leur action, se félicite de ces cinq premières décisions.

LA REMISE EN CAUSE DES 35 HEURES

2008, la mort des 35h ?

La France est le seul pays d'Europe où le temps de travail est normalisé au niveau national.

Pour la communauté européenne, le temps de travail est négociable par entreprise et ne doit pas dépasser 48h/semaine sauf dérogation qui peut aller jusqu'à 65h soit 11h sur 6 jours ou 13h sur 5 jours par semaine.

Remarquez, à ce rythme là, il n'y aura plus de problème de retraite, on sera tous mort avant !

SERVICE MINIMUM

On a pu lire dans la presse locale :

« Il est scandaleux de fermer les écoles et collèges quand les instituteurs et les profs sont en grève. On devrait obliger les établissements à avoir un système d'accueil des enfants dont les parents travaillent... ».

Certes, mais quand le travail du dimanche sera autorisé, puis obligatoire, qu'est-ce qu'on va faire des enfants ?..

Là ce n'est plus du tout un problème, va savoir pourquoi....

Le NON Irlandais

Les Irlandais sont les seuls citoyens européens qui ont été consultés au suffrage universel sur le traité de Barcelone. **Ils ont dit NON.**

Et le petit Nicolas a répondu : « On ne va pas se laisser emm.... par un petit pays de 3 millions de votants, il suffit de recommencer le vote jusqu'à ce qu'ils disent OUI ».

Et vive la liberté d'expression...

Lu dans la presse locale

POURQUOI REVOTER ? par Robert

Je vous le dis franchement, on marche sur la tête ! Pourquoi les Irlandais revoteraient-ils, car le résultat obtenu, c'est-à-dire le « non », ne correspond pas aux attentes de nos politiciens européens !

Mais nous sommes en train de bafouer notre démocratie ! Un référendum à dimension européenne ? Chiche ! Le résultat pourrait être surprenant pour certains ! Par contre, je suis preneur pour revoter pour la présidentielle française !.. Oui, je sais, la vie est faite de contradictions...

ACTION !

LA COLERE MONTE CHEZ LES MUNICIPALUX CGT



Jean-Paul ROMEUF

A l'appel du syndicat **CGT des municipaux**, les agents ont répondu massivement lors du débrayage du 23 mai. Le rendez vous était fixé dans le hall de la mairie. Les élus **CGT** prirent la parole en relayant au porte-voix la grogne qui monte dans les rangs du personnel municipal depuis trop longtemps. Elle motivait ce débrayage de 55 minutes, en prélude à la CAP, programmée dans l'après midi et au cours de laquelle était évoqué l'avancement des agents. Nos revendications dénoncées l'insuffisance des promotions basées sur des quotas d'avancement fixés arbitrairement par le maire. **LA CGT** c'est également exprimé contre les primes basées sur des critères très contestables, à la tête du client.

Au-delà de ces questions financières, nous avons dénoncé le climat pesant régnant au sein de la mairie en dénonçant une nouvelle méthode de management mettant sous pression permanente les agents de toute catégorie, suite à une enquête faite par **le syndicat des municipaux CGT** fin 2007.

Un débat très vif ne tarda pas à s'instaurer entre le personnel et la direction générale de la mairie qui n'apprécia visiblement pas notre visite. Ces actions font suite au dernier congrès du syndicat qui fut d'une manière générale très riche en débats et où les projets revendicatifs à venir étaient en plein dans le sujet le jour du débrayage (Avancements de grade, primes au mérite, conditions de travail, RGPP)

Les 25 membres de la commission exécutive élus le jour du congrès ont procédé à l'élection des nouveaux responsables syndicaux et se sont engagés à être plus offensifs dans les actions à venir ainsi que de développer la syndicalisation en menant campagne pour les élections professionnelles.

Nouvelle direction du syndicat :

Secrétaire général : Romeuf Jean-Paul
Secrétaire Adjoint: Ranchin Martine – Couturier Johnny
Trésorier : Cabanne Bruno

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

CES MINISTRES QUI N'AIMENT PAS LA JUSTICE SOCIALE, VOIRE LA JUSTICE TOUT COURT

Après avoir promulgué le décret du 29 mai 2008 modifiant le siège et le ressort des conseils de Prud'hommes, en clair, supprimant 62 Conseils de Prud'hommes au nom de la justice de proximité prônée par la réforme de la carte judiciaire, le trio infernal (Fillon Premier Ministre, Dati Ministre de la Justice et Bertrand Ministre du Travail) vient une fois encore de restreindre les prérogatives des conseillers prud'hommes.

En limitant le temps d'étude des dossiers de rédaction de jugement et autres décisions, les trois acolytes, faisant fi d'une décision de la Cour d'Appel de Chambéry qui précise que nul ne peut être comptable du temps passé par un juge -prud'homal- dans son activité juridictionnelle, c'est un nouveau coup qui est porté à la justice du travail, à la justice sociale. Car le décret du 16 juin 2008 limite le temps de rédaction d'un jugement à 3 heures et d'une ordonnance à 1 heure.

Quand on connaît la complexité des dossiers et les recherches à faire pour les analyses, ces durées sont totalement irréalistes et consistent en réalité à fliquer les conseillers prud'hommes –salariés en particulier- en les faisant passer pour des voyous et par là même les greffiers pour des flics.

Si le monde du travail, qui est ici directement concerné, n'apporte pas une réponse à hauteur de l'enjeu en demandant l'abrogation de ce décret, c'en est fait de la justice sociale et demain régnera pour de bon la loi de la jungle...

Le 3 décembre 2008, pour l'élection des conseillers prud'hommes, le vote CGT sera également l'occasion donnée aux salariés de contester ces mesures de régression sociale !

TARIFICATION SUR LES PRESTATIONS DE L'ENERGIE :

LES USAGES EN FONT LES FRAIS !

Depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture totale des marchés de l'énergie, Indécosa-Cgt constate des dérives importantes sur la facturation des prestations annexes qui nous semblent contraires au code de la consommation.

En effet, Edf répercute à ses « clients », y compris à ceux ayant des contrats antérieurs au 1^{er} juillet 2007 des nouveaux tarifs ou des augmentations sur les différentes prestations dans lesquels il intervient.

De plus, celui-ci n'a pas informé ses clients d'éventuelles modifications des conditions générales de vente.

Voici quelques exemples d'interventions les plus courantes dont les prix indiqués sont hors taxes :

	Jusqu'au 30 juin 2007	Depuis le 1 ^{er} juillet 2007
Mise en service d'une installation existante ou nouvelle (ouverture compteur)	11,72 € Dans les 2 jours ouvrés (engagement garantie des services)	De 20 à 35,69 € Dans les 5 jours ouvrés Possible option expresse dans les 2 jours ouvrés + 27,04 €
Augmentation ou diminution de puissance en fonction de l'option tarifaire (jusqu'à 18 kva)	Gratuit	De 26,91 à 48,83 €
Interventions sur les appareils en fonction des modifications contractuelles (ex : pose ou dépose tarif heures creuses)	Gratuit	De 40,05 à 48,69 €
Passage de triphasé en monophasé	Gratuit	113,03 €
Les frais peuvent se cumuler pour une seule intervention. Exemple :		
Vous souhaitez une réouverture de compteur	11,72 €	20 + 113,09 = 133,09 €
L'occupant précédent avait le triphasé, vous demandez un contrat monophasé (plus simple à l'utilisation et plus économique)	Gratuit	
N'hésitez pas à intervenir auprès d'INDECOSA-CGT 18		

Banque postale

La Fapt-Cgt dénonce l'augmentation des services payants de la Banque Postale et la décision de faire payer les relevés de comptes publiés tous les dix jours. Celle-ci augmente les services et aligne l'ensemble de sa politique tarifaire sur le secteur bancaire. Cette augmentation des tarifs et de suppression de services jugés coûteux aura pour conséquence de pénaliser les usagers à faibles revenus et tous ceux qui n'ont pas les moyens de consulter leur compte par Internet ou Audiopost.

Franchise médicale et développement durable : Il y a de l'abus !

En décembre 2006 un patient avait utilisé un médicament en traitement post opératoire suite à une cataracte de l'œil gauche, 2 gouttes par jour pendant 3 jours. Le collyre se trouvait alors dans un flacon plastique de 5 cm de hauteur et suffisait pour la durée du traitement, l'emballage était une boîte carton de 2 cm de côté. Un an plus tard, en janvier 2008, même traitement pour la même pathologie, mais pour l'œil droit, 6 boîtes sont venues remplacer le flacon. C'est vrai qu'entre temps, il y a eu le Grenelle de l'environnement et les problèmes liés au développement durable, surtout en matière de suremballage. Aujourd'hui, ce sont des boîtes cartons de 96mm x 96mm x 20mm, un emballage en aluminium ou similaire de 92mm x 92mm x 8mm et une unidose en plastique contenant une goutte de collyre qui sont délivrés en pharmacie.

La cerise sur le gâteau, c'est la franchise de 50 centimes d'euro par boîte de médicament le pénalisant, depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette personne a dû s'acquitter de 3 euros au lieu de 50 centimes. C'est cela être à la pointe de l'écologie et de l'économie

Honoraires médecins

Généralistes: consultation : **22 €**
 Visite à domicile : **32 €**
 Majoration de consultation le samedi après-midi : **19,06 €**
 Majoration de dimanche et jour férié : **19,06 €**
 Majoration de nuit :
 de 20h à minuit et de 6h à 8h : **35 €**
 de minuit à 6h : **40 €**
 Majoration d'urgence : **22,60 €**
 Indemnités de déplacement : **3,50 €**

Forfait hospitalier : 16 €

Établissement psychiatrique : **12 €**
 Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91 €: **18€**

Franchise médicale pour 2008

(Plafonnement à 50 €par an)
 Boite de médicaments : **0,50€**
 Acte paramédical : **0,50 €**
 Transport sanitaire : **2 €**